

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

DATE DE LA CONVOCATION

9 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2026

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

L’an deux mille vingt-six, le 16 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Maire,

Présents : M Thierry MARAIS, M Christophe RICHARD, Mme Cécile GROENINCK, M Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Thierry BOUGAULT, Maires adjoints, Mme Rosa FISCHER, M Bruno NICOLAS, Conseillers Municipaux Délégués, Mme Emilie PEROUX, M Claude RAULIN, Mme Stéphanie VIROLE, M Nicolas FLEURY, Mme Michèle MAUNY, M Tomàs ABRANTES, Mme Sarah STOEBNER, M Romuald AMIOT, M Olivier JOSSE, Mme Marie-Andrée LECHARTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA (pouvoir à M NICOLAS, sauf pour le point n°18, pouvoir à Mme STOEBNER).

M Christophe RICHARD est désigné secrétaire de séance.

N°	OBJET :
2026/10	Désignation des membres du Centre Communal d’Action Sociale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,

VU le Code de l’Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-8 et suivants,

VU la délibération n°2026/09 adoptée ce jour, soit le 16 avril 2026 et fixant le nombre de membres au sein du CCAS,

CONSIDERANT que le Conseil d’Administration du CCAS de la commune de VERT-LE-GRAND comprend, en nombre égal, quatre membres élus en son sein par le Conseil Municipal et quatre membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal participant à des actions de prévention, d’animation ou de développement social menées dans la commune,

CONSIDERANT que cette élection a lieu au scrutin secret, de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes de candidats pouvant être incomplètes,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND acte du dépôt des listes suivantes :

Liste 1 : Sandrine DERYCKE, Cécile GROENINCK, Rosa FISCHER, Romuald AMIOT.

Liste 2 : /

PROCEDE à l’élection des quatre membres élus au sein du conseil municipal pour siéger au conseil d’administration du CCAS de Vert-le-Grand.

DESIGNE Sarah STOEBNER et Marie-Andrée LECHARTIER comme assesseurs pour former le bureau.

A l’issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a- Nombre de conseillers présents à l’appel ayant pris part au vote :	19
b- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	19
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d- Nombre de suffrages blancs :	0
e- Nombre de suffrages exprimés (b – c – d) :	19
f- Quotient électoral (suffrages exprimés / postes à pourvoir) :	19/4= 4,75

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste 1	19	4 (=19/4,75 = 4)	0	0

A la suite de l'attribution des sièges (quotient + reste) la liste 1 obtient 4 sièges.

Sont proclamés membres du conseil d'administration du CCAS les membres suivants :

- Romuald AMIOT
- Sandrine DERYCKE
- Rosa FISCHER
- Cécile GROENINCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture d'EVRY
Le 20/4/26

Publiée ou notifiée le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR
Le Maire

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 16 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Christophe RICHARD



Le Maire

Thierry MARAIS